



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 01/12/2021

TROISIÈME ÉDITION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVALS, À TOULOUSE, LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a présenté, aujourd'hui à Toulouse, la nouvelle stratégie de l'Etat en faveur des festivals, en clôture de la troisième édition des États Généraux des Festivals¹.

Cette édition est venue achever un cycle de travail lancé dès juillet 2020 par Roselyne Bachelot-Narquin pour mieux accompagner les festivals. En réunissant tous les acteurs impliqués, les États Généraux des Festivals (EGF) ont permis d'ouvrir un nouvel espace de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales, les organisateurs et les artistes.

C'est déjà cette méthode, basée sur l'échange et la co-construction, qui a permis que la saison 2021 des festivals puisse se tenir. En effet, au-delà de l'ensemble des aides publiques mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire, le ministère de la Culture a créé un fonds exceptionnel dédié, doté de 30 M€, qui a permis d'accompagner les festivals dans leur adaptation au contexte sanitaire et a ainsi contribué à la sauvegarde de l'écosystème festivalier français.

C'est également dans ce cadre que des travaux de long cours ont été engagés pour améliorer la connaissance des festivals et intégrer dans leur soutien les enjeux liés au développement durable. A cet égard, l'ouvrage *Festivals, territoires et société*, qui vient d'être publié en co-édition du ministère de la Culture et des Presses de Sciences Po, propose une analyse inédite du fait festivalier. Cette vaste étude sociologique, menée par Emmanuel Négrier et Aurélien Djakouane auprès de 1 400 festivals, révèle l'importance des festivals dans le paysage culturel français et dans les territoires.

Dans toute leur diversité, les festivals jouent un rôle essentiel, à la fois :

- Dans la rencontre des artistes avec les publics, en fédérant un large public, souvent plus jeune que celui rencontré dans les salles ;
- Dans la structuration des filières artistiques et culturelles, en soutenant la création, la production et la diffusion de nouveaux projets, l'accompagnement d'artistes émergents et l'emploi artistique et culturel ;

¹ Deux premières éditions se sont tenues le 2 octobre 2020 à Avignon, et le 28 juin 2021 à Bourges.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

- En matière d'émergence, en favorisant de nouvelles formes artistiques, en termes d'esthétiques comme de formats ;
- Et dans le développement culturel et économique des territoires, par un maillage et une irrigation de l'ensemble du pays.

Lors de la troisième édition des EGF, Roselyne Bachelot-Narquin a présenté les engagements pris à l'issue de cette année de travaux collectifs.

Dès 2022, la nouvelle politique du Ministère en faveur des festivals reposera sur trois piliers :

- **L'observation des festivals** : la connaissance fine de l'ensemble des festivals faisait jusqu'à présent défaut. Dans le cadre des EGF, un travail de cartographie des festivals par régions, coordonné avec France Festivals et le CNRS, a été lancé. A ce jour, il a concerné 8 régions, dont 2 ultra-marines. D'ici au printemps 2022, l'ensemble des régions sera cartographié. Les données seront ensuite actualisées tous les 3 ans par le Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la Culture.
- **La promotion des festivals durables et des pratiques vertueuses, définies et encadrées par une charte de développement durable pour les festivals**. Afin de donner un cadre pratique, et ainsi un socle commun à tous les festivals désireux de s'engager dans une démarche durable, cette charte met en place un dispositif de conditionnalité des aides attribuées par le ministère de la Culture. Plusieurs organisations d'élus territoriaux et d'organisations professionnelles se sont engagées à la signer, dans un large mouvement d'adhésion.
- **Un soutien accru et plus lisible de l'État en faveur des festivals**. Replaçant les festivals au cœur de la politique générale du ministère de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin a présenté le nouveau cadre du soutien aux festivals, plus clair et cohérent, détaillé au sein des *Principes d'engagement de l'État en faveur des festivals*. En complémentarité du soutien qu'apportent déjà les autres partenaires publics et privés, l'Etat souhaite, à compter de 2022, mieux accompagner les festivals, à la fois en soutenant leurs phases d'évolution et de croissance, dans différents champs d'innovation et d'excellence, et en poursuivant une politique de soutien aux festivals d'envergure nationale et internationale. Le soutien de l'État sera ainsi structuré autour d'aides ponctuelles, d'aides triennales contractualisées et d'aides transversales thématiques.

Ciments de la vie collective, les festivals devront, pour bénéficier d'une aide de l'Etat, répondre à plusieurs conditions d'éligibilité fondamentales, telles que l'indépendance de la programmation, l'égalité femme-homme ou la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit ainsi 10 M€ de mesures nouvelles pérennes pour soutenir les festivals, s'ajoutant aux moyens déjà déployés chaque année par le Ministère et ses établissements au bénéfice de festivals de toutes disciplines et qui atteint 35 M€.

Roselyne Bachelot-Narquin salue la mobilisation de tous les acteurs professionnels dans le cadre des États Généraux des Festivals, qui a permis de construire collectivement une politique publique plus ambitieuse au service de tous les festivals, cœurs battants de l'identité de notre pays.

Documents en téléchargement :

[Charte de développement durable pour les festivals](#)

[Principes d'engagement de l'Etat en faveur des festivals](#)